COMPTE-RENDU du 2ème CONSEIL D'ÉCOLE

Boris Vian - Saulzet-le-Chaud

Mardi 24 mars 2015 à 18h00

Etaient présents :

Mme DI TOMMASO, adjointe chargée des affaires scolaires et de la jeunesse,

Mmes MALEO et FLECHET, enseignantes,

Mme CELLIER, M. CASSIERE, Mme COSSOUL délégués des parents d'élèves,

Mme HUGOND, DDEN titulaire.

Invités : Les animatrices Mme BADON Nicole et Mlle BOUCHEIX Cécile, directrices du périscolaire.

Mlle Véronique TORTAJADA, intervenante municipale en Education musicale.

Etaient excusés :

Mme DUMONT, inspectrice de l'éducation nationale,

Mmes ROUSSET, psychologue du RASED de Romagnat et DELPUECH, enseignante spécialisée du RASED de Romagnat.

M. LEMARCHAND délégué de parents d'élèves,

Invités excusés :

Mme DECOURTEIX, conseillère municipale de Saulzet-le-Chaud.

M. Frédéric DESOUTTER, intervenant en Education Physique & Sportive.

Le conseil débute à 18h15.

Mme FLECHET décide de débuter le conseil d'école par les questions diverses en attendant Mme Di TOMMASO retenue par une autre réunion au CCAS.

- Dates des festivités.

Changement de la **date du marché de printemps** qui n'est plus en avril mais est **désormais le 7 mai 2015**.
La date de notre fête de l'école va changer. Jacques Prévert a changé sa date, habituellement un mardi elle est déplacée au vendredi soir en fin d'année ce qui va la faire se télescoper avec la nôtre. L'organisation de la fête de Jacques Prévert n'étant pas encore décidée, Véronique TORTAJADA qui est impliquée dans des projets pour les deux écoles, ne peut pas se dédoubler. Afin d'éviter que les déroulements des kermesses se superposent, il est décidé **d'avancer la fête de l'école Boris Vian au vendredi 19 juin 2015**.

- Retour sur les TAP.

Mme BADON explique qu'un bilan a été fait sur la fréquentation de ces activités entre le début de l'année 2015 à la date du conseil il y a eu **maximum 17 enfants le matin**, le minimum est de 3 enfants, la moyenne est à environ 9 enfants sur le temps du matin.
Pour le midi il y a un maximum à 42 enfants, le minimum est de 21. Il y a plus autour de 36/38 enfants à midi. **Sur les temps TAP** ils sont le plus nombreux (40/42 enfants). Les PS et MS ne sont pas comptabilisés, il y en a toujours une dizaine à la sieste. La quasi-totalité de l'école est présente sur ce temps.
Le soir un maximum de 16 enfants en péri scolaire avec un minimum de 6 ce qui fait une moyenne à 6. Entre 4 et 6 enfants participent à l'étude de 17h à 17h30.
L'accueil dans le hall le matin reste tel quel car le nombre d'enfants ne justifie pas une autre organisation car les derniers arrivent vers 8h-8h15 ; de plus les maternelles ne peuvent pas être accueillis dans la salle des fêtes sur les temps de garderies. Ce temps d'accueil nécessite 2 personnes. Pour des raisons de sécurité et de fonctionnement pour le personnel, cet accueil est maintenu, évitant l'ouverture de la salle des fêtes pour 4/5 enfants. Avec les beaux jours les enfants pourront aller dehors avec une animatrice, les autres pourront rester à l'intérieur s'ils le souhaitent.

- Service au plat à la cantine.

Sur le temps méridien, Cécile BOUCHEIX, précise que les enfants sont responsabilisés : un service au plat a été introduit et ils se servent en fonction de leur faim. Une charte a été mise en place pour les grands (du CP au CM 2) et affichée dans la cantine. Ils aident à débarrasser de manière assez enthousiaste. Les retours semblent bons de la part des enfants mais le risque est qu'ils ne fassent que goûter et non manger des quantités suffisantes.
Les délégués demandent si un contrôle des quantités prises par les enfants est fait.
Cécile répond que l'encadrement mange avec les enfants, contrôle les quantités pour qu'elles restent les plus appropriées possibles.
Les délégués font remarquer que laisser les enfants se servir seuls sur le plat principal est peut-être moins judicieux que sur du fromage ou du dessert où l'on est sûr qu'ils vont se servir et manger.
Mme BADON fait remarquer que ce n'est pas possible qu'ils se servent eux-mêmes sur le fromage ou le dessert. On est physiquement obligé de distribuer les fruits ou autres mais toujours en demandant aux enfants s'ils en veulent et en leur demandant au moins de goûter. Ce système est mis en place à Louise Michel et Jacques Prévert sans souci.
On continue de servir les maternelles car il y a un accompagnement pour les aider à couper leur viande/poisson.
En ce qui concerne l'après-repas, ***les délégués demandent si un brossage des dents est effectué.*** Les animatrices répondent que chaque enfant n'a pas sa brosse à dents et que l'espace des toilettes est trop exigu. Il faudrait un espace de rangement pour la brosse et le gobelet de chaque enfant.

Mme FLECHET demande si on a un retour sur la commission restauration API…
Un sondage a été fait auprès des enfants par les animatrices. Les résultats ont été présentés par API lors de la réunion restauration de décembre 2014. Un retour va être diffusé dans les écoles, il est en cours de distribution. Mme CELLIER et M. CASSIERE étaient présents à cette commission, ils expliquent que les retours des enfants étaient positifs quelles que soient les écoles tant sur les goûts que sur la variété des plats. Le nouveau chef a l'air très bien.
Mme BADON rappelle que les animateurs constatent de manière généralisée beaucoup de gaspillage, notamment sur des légumes ou fruits incertains (navets, pamplemousses…), ces aliments sont généralement mieux mangés chez les maternelles, moins influencés par les copains. Un concours des petits palais a été organisé par API pour entrainer les enfants au goût et en faire des jurés dans un concours de restauration. L'objectif était de les sensibiliser à la dégustation. En raison de contraintes de déplacement par rapport aux sessions « d'entrainement aux saveurs » et pour des raisons de proximité, les quelques enfants sélectionnés sont ceux de Jacques Prévert. Ç'a du bien se passer.
Mme FLECHET rappelle qu'une action d'éducation à l'équilibre alimentaire a été mise en place durant les TAP. Mme BADON précise que cela n'a pas de lien avec la restauration scolaire. Aline DE FREITAS la diététicienne d'API est venue élaborer une semaine de menus avec les élèves des 3 écoles. Les menus

concoctés à cette occasion ont été préparés et dégustés dans toutes les cantines des écoles concernées en informant les élèves que telle semaine, ils mangeaient les menus élaborés par Jacques Prévert, Boris Vian ou Louise Michel, ce qui crée une émulation entre les élèves qui discutent des ajouts/suppressions d'aliments avec les équipes d'élèves qui ont réfléchi les menus. C'est un atelier qui sera pérennisé ? Il avait été fait sur Jacques Prévert et Louise Michel l'an passé et a été fait sur les 3 écoles cette année. Pour Mme FLECHET c'est intéressant car à Boris Vian, cela touche la quasi-totalité des enfants, mais cela nécessite des relais en classe. Cela pourrait faire l'objet d'un travail plus approfondi l'an prochain.
Mme BADON mentionne que l'animatrice est allée plus loin que l'an dernier en élaborant un petit livre de recettes… Les enfants apprécient dans les 3 écoles. C'est seulement le problème du temps réduit qui fait se presser mais les échos sont bons.
Cécile BOUCHEIX dresse un bilan des TAP. Les enfants ont découvert la sarbacane sur janvier/février pour les plus grands et ensuite pour les GS/CP. Cela change les habitudes, c'est à renouveler. Un groupe fait le défi RECYLUM sur le recyclage des ampoules autour de défis à réaliser pour comprendre le recyclage et l'inciter dans leur entourage. Ils ne récoltent pas mais ils incitent et au bout, l'association « électriciens sans frontières » va en Afrique installer l'électricité dans les villages. Il y a un groupe super motivé, à fond dedans car le fait que ce soit pour des écoles qui n'ont rien les a super motivés. Sandy leur a montré un DVD : ils ont été marqués par le fait qu'ailleurs des enfants vont à l'école et n'ont rien. Nous ne l'avions pas fait l'an dernier.
On continue à proposer des choses traditionnelles comme les jeux de société ou le sport.
Les « reporters continuent ». C'est le 3ème numéro, les élèves sont quasiment autonomes. Il y a des articles obligatoires et pour le reste, ils doivent rentrer dans un planning pour être publiés. Ils correspondent avec Louise Michel (concours de grimaces, recettes de cuisine, défi RECYLUM…). Le 4ème numéro est quasiment bouclé. Cécile est contrainte de refuser des enfants (10 au départ 12 à 13 maintenant).
Mme FLECHET souligne la motivation des élèves. Elle rentre dans la classe est c'est une vraie salle de rédaction. Cette ouverture est très positive et il faut exposer les travaux faits en TAP le jour de la kermesse.
Les délégués demandent que ces journaux puissent être mis en PDF sur le blog des parents (http://parentselevesborisvian.e-monsite.com/). Ils rappellent que même pour les TAP on aurait besoin d'ordinateurs portables demandés lors du 1er conseil d'école !
Mme FLECHET pose la question des échanges avec les autres écoles via Internet qui permettrait une forte interactivité entre les enfants.
Les délégués rappellent qu'il y a déjà une interactivité entre les blogs des parents de Louise Michel et Boris Vian. Jacques Prévert semblait vouloir en créer un, donc il peut y avoir des relais même entre représentants des parents en diffusant les travaux des enfants.
Pour la prochaine période, les TAP souhaitent sortir si le temps le permet car les enfants ont besoin de se défouler et axer les activités sur la nature en investissant le parc de la « Gazelle ». Les MS râlent car ils voudraient eux aussi aller aux TAP.
Certaines récréations s'y déroulent notamment pour jouer au foot ou au rugby mais il manque juste un point d'eau pour se désaltérer.

Mme FLECHET s'inquiète des dotations en baisse de la part de l'Etat qui pourraient avoir à terme une conséquence sur l'encadrement des enfants et des animations et sur la façon dont les enseignants récupèrent les enfants.
Il y a une discussion pour faire des économies pour chercher comment réduire le coût du service éducation/jeunesse, mais Mme BADON n'a pas d'autres informations pour l'instant.
Les délégués ne souhaitent pas que les TAP deviennent de la garderie. Mme FLECHET précise que cela aurait des conséquences importantes sur le scolaire, particulièrement à Boris Vian, compte tenu de l'horaire auxquels ils sont placés.
Mme BADON rappelle qu'il y a un numéro de portable d'accueil de loisirs **(06 70 08 66 48)** sur lequel on peut prévenir en cas d'absence d'un enfant, d'obligation de laisser son enfant en garderie si un imprévu survient ou qu'on va tarder à le récupérer. Il suffit de laisser un message, le portable est consulté quotidiennement. **Lorsqu'on prévient ainsi on passe en absence excusée au lieu d'absence facturée. Cela permet aussi de rayer l'enfant automatiquement de la cantine.**
Le comptage des repas se fait tôt car on a besoin de savoir combien de repas doivent être préparés. Si on le fait après 9h00 le repas est facturé car il est lancé en fabrication.

Même les mercredis après-midi où il y a école (2 dans l'année seulement) il faut que les parents fassent la démarche eux-mêmes d'inscrire leurs enfants à la cantine car les services de la mairie ne peuvent le faire d'office (car le logiciel facturera automatiquement) sans l'avis des parents. La responsabilité d'inscrire/désinscrire en revient aux familles. Mme BADON souligne que ces mercredis-là, beaucoup d'enfants rentrent manger chez eux comme à l'accoutumée, ce qui montre que de nombreuses familles s'organisent les mercredis, notamment pour la maternelle, même si cela se ressent moins à Boris Vian.
(Arrivée de Mme DI TOMMASO).

La garderie du soir.

Pour la garderie du soir Mme FLECHET demande où en est le projet d'extension à 18h30.
Mme DI TOMMASO répond que sur ce point rien n'est encore décidé. Une étude budgétaire est en cours sur l'ensemble des écoles. Boris Vian bénéficie d'une heure de garderie en plus des autres écoles le matin car la rentrée matinale se fait à 8h50 au lieu de 8h20. La ½ heure est déjà sur le créneau du matin. À budget égal entre les écoles, Boris Vian ne devrait pas bénéficier d'extension.
Les délégués rappellent que les parents n'ont pas de prise sur l'heure de rentrée. En ce qui concerne l'extension de la garderie à 18h30 le soir. Les délégués rappellent que dans bulletin municipal d'octobre, un article mentionnait noir sur blanc que l'horaire de 18h30 s'appliquerait à toutes les écoles. Ils rappellent qu'en parallèle de la réunion sur les rythmes scolaires, un sondage a été effectué et transmis lors de la réunion de décembre sur les rythmes scolaires et redonnent les résultats :

	Nb	%	
Maintien situation actuelle	9	26	
Extension à 18h30	22	65	
Sans opinion	3	9	% familles
Total familles	34	100	83

Mme DI TOMMASO demande si ces familles-là ont réellement besoin de ce créneau ou trouveraient normal que ce créneau soit élargi ? Elle demande à voir quel surcoût cela engendre-t-il sur une journée globale par rapport à d'autres écoles. Cet élément a été mis au débat car le temps de présence des animateurs a un coût.
Les délégués précisent que le coût de la garderie est supporté financièrement par les familles donc cela ne change rien pour la mairie.
Il n'y a pas eu en mairie d'augmentation des frais de garde.
Ils s'étonnent également que plusieurs fois le soir entre 17h45 et 18h00, des enfants se trouvent seuls avec une seule animatrice. S'il arrive quoi que ce soit à celle-ci (malaise, agression…) que fait-on ? Les enfants sont livrés à eux-mêmes et cette situation est très dangereuse…
Mme BADON rappelle qu'il y a eu plusieurs personnes malades et le nombre d'enfants ne justifie pas la présence de deux personnes. C'est pareil dans toutes les écoles et pour des raisons budgétaires on ne peut pas mettre deux personnes. Les animatrices sont seules de 18h00 à 18h30 dans les autres écoles.
C'est pareil le matin de 7h30 à 8h00 Sandy est seule.
Mme FLECHET reste tard le soir mais elle a des réunions auxquelles elle ne peut se soustraire. Elle demande pour la rentrée si du nouveau est prévu pour le nombre d'encadrants ?
Mme BADON répond que rien de nouveau n'a été décidé à l'heure actuelle, y compris pour le fonctionnement actuel des TAP qui a été entériné pour les 3 écoles lors de la réunion de décembre par un satisfecit majoritaire parental et de la part des élèves. Il y a une réflexion municipale mais pas de décision pour l'instant et cette discussion ne concerne pas l'école Boris Vian.
Mme FLECHET repose la question à Mme DI TOMMASO concernant l'encadrement des TAP en début d'après-midi et la difficulté pour récupérer les enfants pédagogiquement parlant (moins d'offres d'activités…)
Mme DI TOMMASO réaffirme que rien ne change en matière de prise en charge des TAP. Il n'y a pas de diminution. Les taux d'encadrement doivent être respectés.

Rentrée des classes.

Pour la rentrée 2015, 53 élèves sont annoncés de manière prévisionnelle :

CLASSE DE Mme MALEO	Effectifs	CLASSE DE Mme FLECHET	Effectifs
PS*	8	CE 1	2
MS	4	CE 2	5 ou 7
GS	13	CM 1	6 ou 8
CP	5	CM 2	7
TOTAL	**30**	TOTAL	**20/24**

**uniquement des fratries*

Une personne de Saulzet avait été dans l'obligation de scolariser son enfant à Louise Michel l'an dernier a-t-elle fait une demande pour le rescolariser à Boris Vian ?
Mme DI TOMMASO mentionne qu'une famille ayant 2 élèves en CE 2 à l'école a demandé un déménagement dans le bourg pour plus de commodité.
Une famille se renseigne pour habiter à Saulzet avec probablement 1 enfant en CE 2 et 1 en maternelle. Mais Mme DI TOMMASO dit qu'on ne peut pas prendre en compte les familles qui « envisagent **»** d'habiter.

Mme FLECHET demande ce que pense la mairie de 30 élèves en maternelle ?
Pour la mairie il n'y a pas de solution immédiate. Sur l'organisation de la classe et le rôle de l'ATSEM une réflexion est mise en place. On ne créera pas un 3ème poste en l'état actuel des choses.

Mme FLECHET souhaite une clarification de la situation pour savoir si celle vécue l'an dernier risque de se reproduire (perte d'élèves dans le bourg et « ponction » d'élèves à Saulzet…) ou si la mairie souhaite trancher pour alléger la classe…
Mme DI TOMMASO a eu une demande pour une scolarisation d'un enfant de 3 ans de la part d'une famille d'Opme mais sans fratrie : l'inscription ne pourra pas se faire à Saulzet.

Les délégués souhaitent que les familles soient fixées très rapidement car on leur demande déjà des réponses pour des systèmes de garde complémentaires à l'école (temps de crèches, assistantes maternelles, nounous…). Ils souhaitent que la plus grande transparence soit appliquée en cas d'impossibilité d'accueillir toutes les fratries en PS. Ils demandent le cas échéant que les familles concernées soient reçues en mairie et qu'un tirage au sort, en leur présence, soit fait. Il faut que la décision soit incontestable et ne laisse aucune porte ouverte aux rumeurs de quelque sorte que ce soit. Il faut de la transparence, mais que les règles ne soient pas décidées au dernier moment pour que les familles puissent s'organiser.
Mme DI TOMMASO dit que les fratries qui viennent de Saulzet et d'Opme sont prioritaires.
Les délégués souhaitent un engagement ferme de la part de la mairie car la règle édictée était que la priorité allait d'abord à Saulzet puis ensuite aux fratries d'Opme (ce qui peut laisser de côté certaines fratries en cas de manque de place en PS).
Le découpage des fratries est de 4 (1 de Saulzet puis 3 d'Opme) en maternelle et 4 en primaire pour les 8 élèves concernés (ce qui donne 3 sur Opme et 5 sur Saulzet).
Mme DI TOMMASO rappelle que les fratries sont acceptées. Sur l'effectif de 30 peut-être y aurait-il des familles qui souhaitent aller au bourg. Elle ne refera pas, comme l'an passé : appeler des familles d'Opme pour expliquer la situation et voir si ces dernières souhaitent aller à l'école du bourg.
Les délégués prient pour qu'entre temps il n'y ait pas une famille qui emménage à Saulzet avec 3 enfants qui doivent entrer en PS…
Mme DI TOMMASO mentionne que si des familles arrivent sur Saulzet et que l'école est « pleine », ils seront dirigés sur le bourg.
Les délégués rappellent le cas de la famille précédemment cité par Mme FLECHET, de la famille risquant de s'installer sur Saulzet avec un élève en CE 2 et l'autre en PS. L'élève en CE 2 est inscrit et donc au titre

des fratries celui de PS est de Saulzet prioritaire sur ceux d'Opme… Se repose alors le problème du tirage au sort…

Mme DI TOMMASO « arrête » donc une date « le moment où l'école est pleine » pour rediriger les familles de Saulzet sur le bourg, mais s'ils souhaitent inscrire leurs enfants l'année d'après à Saulzet leur demande est bien entendu examinée avec l'intention de donner une suite favorable en qualité d'habitants de Saulzet.

Les délégués pensent que ce problème va se poser tous les ans et suivre les différents niveaux car cette « promotion » de 13 élèves va à priori donner lieu à des discussions chaque année jusqu'à son départ au collège.

La position actuelle de la mairie n'est pas sans conséquences pour Mme MALEO car elle va gérer un effectif très chargé. Si des familles prennent l'initiative de descendre au bourg, ce sera de leur propre chef. Toute inscription en PS sera dirigée sur Louise Michel ou Jacques Prévert. Pour la classe de Mme FLECHET cela laisse un peu de marge sur le CM 1 et CM 2 mais pas sur les CE 1 et CE 2 car l'arrivée des 13 dans deux ans va changer la donne. Pour des raisons de sécurité et de qualité d'enseignement on ne peut pas aller au-delà.

Les délégués remercient Mme DI TOMMASO de ces propos car cela va apaiser bien des choses et clarifier une situation peu claire depuis quelques mois.

Travaux de confort de l'école : du bâtiment

La mairie a inscrit une ligne au budget pour l'étude de la construction d'un bâtiment annexe qui pourra être mis à la disposition de l'école pour la sieste et des activités et qui serait sis sur le terrain engazonné derrière la salle des fêtes actuelle.

Mme DI TOMMASO mentionne également le projet initial qui n'est pas tombé aux oubliettes.

Les délégués lui demandent s'il a été envisagé la construction d'une classe enfantine pour Mme MALEO, comme il doit en être pour respecter les règles en la matière ?

Mme DI TOMMASO fait allusion à la classe supplémentaire du projet initial…

Mme FLECHET rappelle les contraintes architecturales, légales et pédagogiques. Dans le projet d'école (depuis son arrivée comme directrice en 2007) elle a relevé que la classe de Mme MALEO n'était pas adaptée à des maternelles. Mme MALEO doit faire de la place à un espace informatique, à un espace réservé aux activités des maternelles, ce qui ne peut être fait en l'état actuel des choses. Les enfants de 3 à 5 ans ne sont pas accueillis dans les mêmes conditions que ceux des autres classes maternelles car il y a le côté scolaire qui fait que c'est une classe enfantine et non pas purement maternelle. Les CP doivent avoir des conditions sereines pour les apprentissages ce qui s'avère impossible avec des maternelles que l'on ne peut pas bâillonner à côté. L'idée de penser et de construire une **vraie classe enfantine va résoudre énormément de problèmes**, pour l'ATSEM qui est chargée de responsabilités qu'elle ne devrait normalement pas prendre.

Mme BADON a souhaité remettre Régine COUSTEIX pleinement sur ses fonctions d'ATSEM sur toute la journée scolaire parce qu'elle prenait sa pause sur la fin de matinée et elle était ainsi retirée de la classe. Mme MALEO ne pouvait pas faire toutes les activités qu'elle souhaitait en présence de son ATSEM d'où la mise à disposition du personnel animateur durant ¾ d'heure en fin de matinée. Cette aide allait de toute façon prendre fin avec ces jeunes personnes car elles n'ont pas le diplôme requis. Légalement l'ATSEM ne peut pas être seule avec les enfants dans un endroit hors du champ de vision de Mme MALEO. Le hall n'est pas une solution car même en laissant la porte ouverte, le mur empêche l'enseignante de voir correctement. De plus, lorsque la classe de Mme FLECHET sort à 28 pour une activité, cela perturbe les maternelles qui sont en activité dans le hall. **C'est un hall donc destiné au passage et non une pièce supplémentaire**.

L'idée est de refaire une classe enfantine digne de ce nom avec un espace silencieux vitré pour que Mme MALEO puisse avoir l'œil sur les petits sans avoir le son.

La construction d'une vraie classe enfantine règlerait les problèmes suivants :

- des apprentissages des CP et des maternelles ;
- de l'ATSEM ;
- dégagerait une salle polyvalente (actuelle classe enfantine) pour l'enseignement de l'anglais qui se fait actuellement dans la cantine ;
- dégagerait une salle pour les visites médicales qui se font actuellement dans un lieu inapproprié ;
- permettrait d'installer une vraie garderie, sans avoir à ranger le mobilier le matin et le soir…

Si la volonté de la mairie est de conserver les trois groupes scolaires sur la commune, en tant que directrice Mme FLECHET souhaite cet aménagement soit fait pour le confort des élèves et le meilleur fonctionnement de l'école.

Les délégués pensent que créer une salle derrière coûte la même somme que de réaliser un agrandissement, qui propose une unité de lieu propice à la résolution des problèmes actuels, d'autant plus que Mme MALEO doit garder l'œil sur les enfants de maternelle.

Mme DI TOMMASO reconnait que le projet n'a pas encore été développé comme il devrait l'être, l'idée du Maire de faire une salle excentrée est de pouvoir la mettre à disposition d'associations ou autres.

Les délégués disent que cette option est totalement utopique car laisser la salle à des associations en marge de l'école où les enfants feraient la sieste est un non-sens ne serait-ce qu'eu égard aux conditions d'hygiène et au fait que le matériel de sieste ou d'école doit être conservé dans les meilleures conditions de sécurité. Même si l'école est républicaine, la salle de classe n'est pas un espace public ouvert à tous.

Mme DI TOMMASO dit que rien n'est encore acté quant à la structure finale.

Mme MALEO rappelle qu'elle doit garder un œil sur les élèves et que la salle annexe n'est pas possible d'autant plus que la loi lui complique la tâche (à titre d'exemple, elle cite l'interdiction récente qu'ont les enfants d'aller maintenant goûter au réfectoire). La sieste est sur une partie des TAP et sur le temps scolaire également. Si le lieu de sieste est en dehors de l'école, comment fait-elle ?

Les délégués réaffirment leur position en disant que les travaux doivent répondre aux besoins des enseignants et non à des desideratas individuels ou municipaux ou d'une créativité stérile d'un cabinet d'architecte. Il vaut mieux (comme il l'a été mentionné dans le premier conseil d'école) faire quelque chose de bien d'entrée de jeu plutôt que de faire des économies de bouts de chandelle maintenant et se rendre compte dans 4 ou 5 ans après qu'on est sous dimensionné, d'autant plus que les besoins des enseignantes sur ce projet ne sont pas extravagants (mais de confort) pour le travail au quotidien et qui règlent 5 ou 6 problèmes corrélés.

Mme DI TOMMASO rappelle que rien n'est fait. Elle ne livre qu'un projet de la mairie, mais rappelle qu'on doit considérer les contraintes budgétaires du projet. Il lui parait évident que l'architecte doive écouter les enseignants.

Mme FLECHET rappelle qu'elle avait été consultée lors de la reconstruction de la salle des fêtes et que finalement il n'a été fait que peu de cas de ses avis. Ceci engendre des coûts de déplacement en bus pour aller faire des activités dans le bourg. Cette situation n'est plus vivable, même avec un nombre d'élèves moindre. Véronique TORTAJADA fait de la musique dans la salle des fêtes avec la soufflerie qui n'est pas propice à la musique, même si celle-ci apprécie le grand espace disponible.

Les délégués abondent dans ce sens aussi et affirment que si c'est pour refaire une salle où l'on ne peut pas laisser un minimum de choses scolaires, ce n'est pas la peine, ce n'est pas une amélioration de confort. Une salle multifonctions d'accord mais pour l'école.

En préambule au bureau d'étude Mme DI TOMMASO demande qu'une petite étude de la part de Mme FLECHET puisse être fournie.

Cette dernière mentionne que le document de pré-étude a déjà réfléchi avec M. PINEL en premier lieu puis avec M. PRUVOST en octobre 2014 et cette étude se trouve en mairie. Des projets d'aménagements ont même été faits (espaces enseignement, repos, direction…).

Mme DI TOMMASO se rapprochera d'eux car cela peut être une base précieuse.

De la cour de l'école

Mme FLECHET demande d'intégrer aussi dans cette problématique l'aménagement des espaces extérieurs. L'ancienne municipalité a retiré des jeux dangereux à l'époque. Mme MALEO et elle-même ont fait des choix pour les remplacer mais rien n'a été réinstallé. Mme FLECHET a souhaité faire remplacer cette année le sable du bac à sable. L'agent technique après avoir ouvert le bac y a découvert… une belle champignonnière ! Elle a pris la décision de fermer le bac. Le bois extérieur est pourri. On lui a dit que comme il allait y avoir des travaux on remplacerait le bac à sable à cette occasion, mais il faut changer définitivement ce bac à sable. Par ailleurs les filets de la cour de récréation de désagrègent totalement. Ils sont tellement pourris qu'il est impossible de les réparer en faisant des nœuds. Un ballon a même roulé jusque sur la nationale forçant le conducteur du véhicule à un arrêt d'urgence. Il faut faire un changement extrêmement urgent. De même pour les cotonéasters dans la cour car c'est un nid à lézards verts, à

araignées, à abeilles, chenilles, serpents et ne servent à rien sinon à occuper de l'espace perdu et obliger la mairie à les tailler chaque année.
Leur suppression/maintien doit être considéré dans le projet de construction d'une nouvelle classe pour Mme MALEO. La cour n'offre que très peu d'espaces plans.
Mme DI TOMMASO va venir voir avec le responsable des espaces verts pour voir ce qui peut être fait à court terme et ce qui peut attendre en fonction de la nouvelle construction. Mais pour l'heure le bac à sable actuel doit être retiré rapidement. Elle précise qu'un nouveau bac à sable est très encombrant. Il en a été installé dans les autres écoles mais la taille de la cour à Boris Vian ne permet pas l'installation de ce type de matériel.

Divers

Cet hiver il y a eu de la neige, Mme FLECHET a été obligée d'appeler plusieurs fois la mairie pour voir du sel dans la cour et devant l'école. Par ailleurs toutes les voitures ont été bloquées en bas ainsi que les bus.
Les tournées de déneigement ont des axes prioritaires (même si les écoles en font normalement partie).
Comme Mme DI TOMMASO va venir avec le responsable des espaces verts, il serait bon d'élaguer les arbres du haut de la rue de l'école car des voitures sont souvent garées sur le trottoir, côté maisons et à chaque passage d'un bus, il faut de déporter vers les arbres et rayer systématiquement le toit des bus.
Les délégués rappellent que la piscine commence en mai et cela va faire deux passages par semaine.

Mme FLECHET se réjouit de retrouver, de nouveau à titre expérimental, un ENT (Espace Numérique de Travail) qui est un outil très pratique qui devrait s'adapter par son ergonomie, de la maternelle à l'université. Une réunion de concertation entre enseignants utilisateurs a lieu le 7 avril et le déploiement est prévu en septembre.

Comme on parle d'informatique, les délégués reposent la question (déjà abordée lors du dernier conseil d'école) de l'équipement la classe de Mme FLECHET en ordinateurs portables (5 ou 6) qui permettraient d'éviter de déménager systématiquement toute le classe pour accéder aux 4 vieux PC actuels. Cela permettrait de gagner de la place pour les élèves et rendrait les séquences de travail beaucoup plus productives (y compris pour les petits reporters durant les TAP).
Mme DI TOMMASO, avec les services informatiques de la mairie, a recensé les matériels présents dans les écoles. Ils ont vu que l'agencement laissait à désirer et avaient prévu de faire un plateau.
Les délégués et Mme FLECHET disent que cela va poser le même problème et que la solution du portable léger est de loin la meilleure.
La mairie veut déployer une classe informatique sur Louise Michel car il y a un besoin. Mais une étude sur la répartition du matériel va être faite. Si la solution du portable léger peut être retenue pourquoi pas.
Les délégués rappellent que ces portables peuvent aussi être mobilisés par la classe de Mme MALEO qui va voir arriver 13 CP dans les 2 ans.
Mme DI TOMMASO retient l'idée.

Le congélateur évoqué dans le premier conseil d'école ne sera pas installé au vu du manque de place dans la cantine. Il n'en reste pas moins d'actualité qu'on n'a plus la possibilité de réfrigérer les coussins de gel pour soigner les hématomes.

Avenant au projet d'école.

Lecture explicitée de l'avenant (cf. annexe 1) et approbation de celui-ci.

Sécurité à l'école

Le PPMS (Plan Prévisionnel de Mise en Sécurité) impose de prendre certaines mesures de sécurité, même si pour aussi paradoxal que ce fut, rien n'a été mis en place pour l'école Boris Vian en dépit de la proximité de la RD 2089 et son flot de circulation, de certains camions transportant des produits dangereux ainsi que la présence de la station-service.

Par rapport à la formation du personnel de périscolaire, Mme FLECHET pose la question de savoir si l'on ne devrait pas associer le personnel du périscolaire à cette démarche (mesures à mettre en place,

consignes, évacuation…). Ces personnes sont-elles formées à la sécurité en cas d'incendie sur le temps périscolaire tout simplement ?
Mme DI TOMMASO pense qu'elles savent comment se comporter mais sans certitude absolue.
La directrice ne pense pas qu'elles soient au fait des consignes d'évacuation.
Mme DI TOMMASO va regarder cela de près.
Un arrêté préfectoral un mercredi matin a interdit tout transport scolaire (pour aller et rentrer de l'école uniquement). La mairie a contacté l'école pour savoir combien d'enfants prenaient le bus pour la navette... d'où l'étonnement de Mme FLECHET car s'il n'y a pas de transport scolaire, il n'y a pas d'enfants à mettre dans la navette. Ce même jour, une sortie pour un spectacle dans le bourg avec la classe de Mme MALEO devait avoir lieu. Celle-ci a pu y aller et prendre le bus en bas de la rue (vers le bar) pour se rendre à Romagnat et le bus est passé par Opme, en empruntant justement le parcours du transport scolaire ! D'où l'étonnement des enseignantes face à cette situation ubuesque où l'on interdisait les transports scolaires et autorisait les sorties scolaires.

Vigipirate

Il existe un souci vis à vis du plan Vigipirate. Le petit portail reste ouvert car l'école n'est pas équipée de sonnette. Lorsque des parents viennent chercher des enfants ou qu'on a des livraisons on est obligé de laisser le portail d'entrée ouvert. L'ancienne équipe municipale a expliqué qu'on ne pouvait pas installer de sonnette !? Le plan Vigipirate impose des normes très strictes.
Par ailleurs des gens stationnent devant l'école pendant des semaines sans bouger leur véhicule. Des clients du bar garent leurs véhicules directement devant le portail principal le matin ou pendant la pause déjeuner.
Un projet avec Caracycle existe et Mme FLECHET remet des barrières le jeudi afin de sécuriser les enfants et le matériel.
Les délégués pensent qu'il serait bon qu'on puisse mettre des « quilles » pour empêcher le stationnement.
Mme FLECHET a fait le tour du village avec la police municipale qui a été fort étonnée sur ce point :
pour un enfant qui se rend dans le village c'est une jungle car sur toute la longueur du trottoir il y a des voitures stationnées.
Mme DI TOMMASO demande qu'un marquage au sol à la peinture soit fait et que quelques quilles soient installées devant l'entrée de l'école pour sécuriser l'endroit en permanence.

Intervention de la police pour les dangers d'internet

Mme FLECHET demande si cette intervention est toujours prévue et aurait souhaité qu'elle soit élargie aux parents des élèves.
Mme DI TOMMASO précise que la gendarmerie a été sollicitée en janvier mais n'a pas donné plus de précisions à cette date. Un kit d'information spécifique a été commandé mais rien de nouveau sur ce point. Elle prend note de la demande

Le conseil terminé, Mme FLECHET lève la séance à 20h45.

Secrétaires de séance

Mr CASSIERE,
Délégué de parents d'élèves

Mme FLECHET,
Directrice

ANNEXE 1 : avenant du projet d'école

BILAN DES ACTIONS ET DES STRATÉGIES MISES EN OEUVRE EN 2013-2014		
Voir mode d'emploi : **Phase 7**	**Améliorer les compétences des élèves:** - en regard des indicateurs centrés sur les élèves (bilan des acquis,...) - en regard des indicateurs centrés sur la population et l'environnement scolaire	**Assurer la continuité des apprentissages et des enseignements :** En regard des indicateurs centrés sur l'équipe éducative (programmations, outils d'évaluation communs, autres outils,…)
Actions et stratégies à reconduire en l'état en 2014-2015	- Avoir recours à la manipulation et aux **jeux pour les consolidations *(en APC)* des acquisitions Mathématiques** mais aussi en **Etude de la langue** aux cycles 2 et 3.	- **Utilisation des Livrets d'évaluations nationales** au mois de juin y compris pour les GS.
Actions et stratégies à reconduire mais à aménager en 2014-2015	- Bénéficier davantage de la vie culturelle de la commune : la nouvelle municipalité a octroyé **un bus par période** pour permettre aux élèves de se rendre à la **Médiathèque Intercommunale de Romagnat.**	- **Classeur outils** : systématiser les traces écrites des notions vues en classe du CP au CM2.
Nouvelles actions et stratégies à envisager en 2014-2015	- **Une étude en vue de l'agrandissement de l'école est en cours.** Demande de construction d'une classe plus spacieuse pour accueillir les élèves de Mat/CP et faire de la classe actuelle, une salle polyvalente : accueils périscolaires (Garderies + Atelier TAP) + Salle pour les prises en charge RASED + Enseignements en groupe (anglais, demi-groupe en autonomie). L'objectif est aussi de redonner une fonction spécifique aux différentes salles disponibles ainsi qu'aux espaces extérieurs (création d'une cour aménagée pour les Maternelles).	- **Rassembler les élèves de cycle 2 au moins lors des séances d'Education Musicale** tous les vendredis de 10h à 11h, sous la responsabilité de Mme MALEO avec l'aide de Véronique TORTAJADA, intervenante spécialisée en Musique. - **Programmer les acquisitions des compétences relatives au B2I** : du CP au CM2.

PROJET D'ECOLE 2011 – 2014 + 2014 – 2015

LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES : UN PROJET PLANIFIE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE

	LES PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2014 – 2015	LES CHOIX DE L'EQUIPE (ACTIONS PROPOSEES ET STRATEGIES ENVISAGEES)	CRITERES D'EVALUATION RETENUS
Améliorer les compétences des élèves	**Apprentissage des leçons :** Méthodologie au cycle 3. **Lecture :** - La lecture documentaire au cycle 3 : lire et produire des écrits documentaires. **B2I** - Utilisation de logiciel pour présenter des écrits documentaires (exposés) au cycle 3. - Acquisition des connaissances de base relatives à l'ordinateur, au traitement de textes par les GS et CP : Vocabulaire + utilisation.	- Redéfinir ce qu'est « apprendre une leçon » et les différentes méthodes qui permettent de retenir les points importants d'une leçon. - Observer, décrypter, analyser les différents éléments qui constituent l'écrit documentaire pour le définir et le comprendre, dans le but d'en produire.	- Améliorer les résultats lors des évaluations dans les domaines « culture humaniste » et « sciences et technologie ». - Amélioration des exposés : présentation, contenus, lisibilité... susciter l'intérêt chez les auditeurs.

PROJET D'ECOLE 2011 – 2014 + 2014 – 2015

LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES : UN PROJET PLANIFIE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE

	LES PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2014 – 2015	LES CHOIX DE L'EQUIPE (ACTIONS PROPOSEES ET STRATEGIES ENVISAGEES)	CRITERES D'EVALUATION RETENUS
Assurer la continuité des apprentissages	**Outils communs aux 2 classes pour le cycle 2 :** - Utilisation systématique du classeur outil dès le CP pour les matières en Français et en Mathématiques. - Faire en sorte que l'élève s'y réfère aisément lors d'une situation de recherche. **Thème commun aux 2 classes pour le cycle 2 :** - En Education Musicale : les **CE1** retrouvent les élèves de GS et CP sous la responsabilité de Mme MALEO et avec Véronique TORTAJADA pour travailler des compétences dans ce domaine. - Lecture de contes communs aux 2 classes. **Programmer les acquisitions des compétences relatives au B2I** : du CP au CM2.	- Utiliser un même code couleur du CP au CM2 pour repérer les fiches outils par matière + numérotation. - Mettre en place un sommaire dès le CE1de façon à retrouver plus rapidement une leçon. - Expliciter l'utilisation de l'outil aux parents lors d'une réunion en cours d'année scolaire. - Compléter des leçons antérieures grâce à la souplesse de l'outil « classeur ». - Systématiser la trace écrite des notions abordées du CP au CM2 (collage ou par copie de la leçon au tableau). - Construction d'une culture commune au cycle 2 en littérature, en lecture et en culture musicale. - Travailler en équipe de façon complémentaire autour des contes abordés.	- Observer, interroger les élèves sur l'utilisation du classeur en autonomie. - Interroger les parents sur l'utilisation du classeur outils à la maison. - Lecture et écriture de contes.

Pièce n° 3

AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
ANNEE 2014 – 2015
Avenant obligatoire au projet d'école
Complément de l'axe 1 centré sur la réussite des élèves

Nom de l'école	**Boris Vian** - *Saulzet-le-Chaud*		**Circonscription**	**Clermont-Gergovie**	
Nombre de classes	2	**Nombre d'enseignants**	2	**Nombre d'élèves**	52

Cadre de l'aide	**Quels élèves concernés ?** Quels moyens se propose t-on d'utiliser pour identifier les élèves ?	**Descriptif des actions retenues**	**Modalités de mise en œuvre** calendrier – outils – supports – évaluations...
Dans la classe	**Elèves de tous les cycles** en difficulté passagère : ● d'apprentissages, ● de méthodologie **Elèves ayant un potentiel** pour suivre dans le niveau supérieur. *Moyens* : Evaluations continues, observations des compétences au quotidien à travers la gestion du travail en autonomie, suivi tout au long de la scolarité	- **Informations** des parents lors d'un entretien, - Petit **bilan hebdomadaire** écrit, pour informer les parents des élèves de CE et de CM, oralement avec l'enfant - **Conseils des Maîtres** : échanges réguliers entre enseignantes mais aussi avec l'ATSEM, avec les intervenants en E.P.S., en Education Musicale. - **Différenciations pédagogiques ponctuelles** : adaptation sur la quantité, sur le niveau de difficulté, sur la qualité de la présentation …	**Calendrier** : cycle 1 : semestriel, cycles 2 et 3 : trimestriel **Outils :** Classe CE - CM : ***Contrat de progrès et d'accompagnement*** : document interne et propre à l'école, établi dès le premier trimestre avec l'enfant et ses parents afin de l'aider à prendre conscience de ses difficultés et des progrès attendus sur une période donnée. **Evaluations :** GS – CE1 – CM2 qui représentent une simple « photographie » du niveau de maîtrise des compétences évaluées.
RASED	**Enfants de cycles 1- 2** : ● en difficulté d'adaptation à la vie scolaire ● en difficulté d'apprentissage **Elèves de cycle 3** : ● en difficulté relevant d'une aide pédagogique spécifique et spécialisée **Elèves de tous cycles ayant besoin** : ● aide psychologique	- **Informations** des parents lors d'un entretien sur les difficultés rencontrées par leur enfant, - accord avec l'enseignant, sur le **mode et domaine d'intervention** du RASED - prise de **rendez-vous** de la part des parents directement avec le RASED	**Calendrier** : à la suite d'une demande d'intervention établie par l'enseignant **Outils :** Affiche située dans le Hall de l'école *(à hauteur des élèves)* sur les domaines de compétences des enseignants du RASED

Aide personnalisée **APC (Act. Péda. Complé.)**	**Activité Pédagogiques Complémentaires** : ● difficultés passagères dans différents domaines cycles 2 et 3 ● difficultés méthodologiques des élèves de cycle 3	**Type de remédiations proposées** : - renforcer - soutenir - faire autrement - automatiser - réviser	**Calendrier :** Cycle 2 : 1er trimestre Cycle 2 et Cycle 3 : 2ème trimestre Cycles 2 et 3 : 3ème trimestre **Outils :** Fichiers, jeux, logiciels… **Evaluations :** continues en APC, en classe lors des évaluations bilans
Stages de vacances	**Pour les CM2**, ● pour des révisions basées sur les évaluations nationales CM2 ● pour une « remise en rythme » puisque le stage se déroule sur 5 demi-journées (9h-12h)	**Type de remédiations proposées** : ● reprendre les items peu réussis ● remédier à des manques ● s'entraîner ● rappeler des notions	**Calendrier :** dernière semaine du mois d'août uniquement **Outils :** Evaluations CM2 de l'année précédente ou de l'année en cours **Evaluations :** Fin de stage sur les items revus
Autres accompagnements PPRE – CEL – CLAS – CLISMA Soutien individualisé – Etudes …	**PPRE** : -Programme qui s'adresse uniquement à l'**élève redoublant** ou **partant en 6ème** avec des difficultés - Programme établi avec l'élève, ses parents, l'enseignant, le RASED et les partenaires extérieurs qui l'accompagnent (orthophoniste, personne aidant l'enfant dans son travail à la maison …) qui permet de cibler précisément les objectifs qu'il doit atteindre sur une période donnée.	**Adaptation du travail** donné en classe en tenant compte des difficultés de l'élève **Travail spécifique** avec l'orthophoniste en dehors de la classe **Travail spécifique** à la maison dans différents domaines, pas forcément au niveau scolaire (exigences d'une certaine discipline, de la gestion du temps, des efforts…)	**Evaluations /Calendrier :** Le PPRE est revu, évalué au cours d'une réunion de synthèse dont la date a été fixée lors de l'entrevue précédente. **Outils :** Le PPRE dont chacun des participants à la réunion de début d'année a été destinataire.

Validé par l'inspecteur de l'Education nationale le :

Janvier 2015

Présenté au conseil d'école le : le Mardi 24 mars 2015

Le Président du conseil d'école : Mme FLECHET Nathalie